Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
_ AUJOURD'HUI _

Flash INFO

Canicule :

Risque de feu de forêt élevé

L'ONF prend des mesures d'interdiction et appelle à la plus grande vigilance

La France connaît actuellement une importante vague de chaleur. Les températures élevées associées au manque d'eau font craindre à des départs de feu en forêt. Aujourd'hui, le risque de feu n'épargne aucune forêt. **Météo France a placé l'Île-de-France en risque de feu de forêt élevé vendredi et maximal samedi.**

L'Office national des forêts prend **des mesures d'interdiction afin de limiter les venues en forêt dans ce contexte de danger accru d'incendies** : fermeture de routes forestières, annulation d'événements, arrêt des travaux...

Toutes les forêts domaniales d'Île-de-France, de l'Eure, de l'Orne, de l'Oise, de l'Aisne et certaines des forêts de la Seine-Maritime et de la Somme seront concernées.

Les mesures présentées ci-dessous seront effectives toute la journée de samedi, journée de risque maximal.

- **Fermeture des routes**. Les routes forestières ouvertes à la circulation automobile seront interdites. Rubalise et panneaux seront mis en place autant que possible pour prévenir les usagers.
- **Annulation d'événements.** Tous les événements réunissant du public prévus samedi 18 juin sont annulés.
- **Arrêt des travaux**. Tous les travaux prévus par des entreprises de travaux forestiers ou des cessionnaires sont interdits.
- **Des tournées de surveillance** seront organisées dans certains de ces massifs afin de continuer à diffuser les messages de prévention et s'assurer du respect de ces mesures. L'Office national des forêts rappelle que l'objectif de ces mesures est de protéger les forêts des risques induits par la conjonction d'épisodes climatiques particuliers et d'une fréquentation élevée.

Les forêts très fréquentées au mois de juin.. L'ONF appelle à la vigilance du public !

Au regard de ces prévisions et des fortes affluences attendues ces prochains jours dans les massifs franciliens, l'**ONF appelle à la vigilance du public**. Le mois de juin reste traditionnellement la période de

l'année où le public fréquente le plus les forêts franciliennes.

Majoritairement dus à l'imprudence humaine (**1 feu sur deux est dû au facteur humain)**, les incendies peuvent être évités en appliquant des gestes simples :

- **ne pas fumer, ni jeter les mégots en forêt**
- **ne pas allumer de feux de camps, bivouacs et barbecues**

Pour préserver les forêts, chacun est invité à respecter ces mesures préventives.

Depuis le début du printemps, l'ONF dénombre déjà une **dizaine de feux dans les forêts publiques d'Île-de-France** dont le plus grand a touché **8 ha de végétation dans les Yvelines.**

Photo : Feu en forêt domaniale de Fontainebleau - Juin 2022

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- **Rester éloigné d'un feu de forêt**
- **Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112**
- **Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS**
- **N'obstruer pas les voies d'accès à la forêt**

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton - 78000
Versailles
ag.versailles@onf.fr

Cet e-mail a été envoyé à pb195810@orange.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONF.

Se désinscrire

© 2022 ONF